

Saluons avec respect la seule étoile de première grandeur qu'il y ait dans toute la constellation!

M. Laberge est de très-petite taille, mais d'assez jolies formes, sa tête surtout est belle; ses yeux ont une expression de douceur accompagnée de finesse, sa bouche a de la causticité. Chez lui, les facultés perceptives l'emportent de beaucoup sur les facultés discernantes, comme on le voit de suite dans sa physionomie et sur son front proéminent à la base.

M. Laberge a véritablement "l'intelligence supérieure et l'éducation accomplie" que le *Moniteur* avait déclaré officiellement appartenir à tous les députés rouges. Il n'a peut-être pas au même degré "l'indépendance de caractère" qui forme le complément du signallement démocratique.

Il n'est guère possible de posséder une plus grande facilité d'élocution, et si une argumentation nerveuse et serrée manque presque toujours à ses discours, la période accomplie, heureuse et cicéronienne ne lui fait jamais défaut. Son geste a de la grâce, sa diction de la pureté, sa voix de l'harmonie.... On le dit très-éloquent lorsqu'il se passionne, et cela doit être, car sa voix est sympathique; mais en chambre il s'est borné jusqu'à présent à une sorte de paisible élégance qui intéresse sans émouvoir. Sa figure favorite est l'antithèse, et chez lui elle fixe quelquefois le jeu de mots, ce qui n'est pas du tout parlementaire, le genre parlementaire ayant été inventé par les Anglais qui se sont toujours abstenus d'avoir de l'esprit....

Il nous a menacés de verser ju qu'à la dernière goutte de son sang pour la défense de nos institutions. On vous exempterit, M. Laberge, de verser même la première, si vous vouliez seulement nous dire quelles sont les *vieilles* auxquelles vous tenez si peu de ne pas vouloir répandre pour elles une seule goutte de cette *vière* dont votre parti se montre si prodigieux.

Avec la compagnie que vous tenez, une telle restriction ne laisse pas que d'être inquiétante. On désirerait aussi savoir, au premier moment de loisir que vous laisserez votre grande mesure des juges de paix électifs, quelle est l'allége que vous vous proposez de faire au programme démocratique. La chose est beaucoup plus grave qu'elle n'en a l'air, et votre réponse sur le tout est affreusement avec une "anxiété" qui n'est égalée que par l'est me que l'on a pour vous.

M. Laberge est un talent distingué; ce n'est ni un prophète ni un sybillique, comme le donnent à entendre quelques ministériels malicieux afin d'aiguiller la jalousie de ses collègues de la Montagne; mais tel qu'il est, il peut bien inspirer des craintes sérieuses aux ambitieux du parti. Aussi s'efforcent-ils de proclamer qu'il est un homme d'imagination, un caractère original et par-dessus un littérateur, un poète, ce qui est une manière comme une autre de commencer à insinuer qu'un homme n'est bon à rien.

En comparant le député d'Herville à la plupart de ceux qui l'entourent, on se demande comment il en est venu là. Hélas! comme dit Virgile, de combien d'erreurs n'est pas capable un jeune homme tourmenté par un amour impitoyable.... *Quid Juvencus....?*

C'est cette belle divinité terrestre qui s'appelle la louange qui a séduit le cœur de M. Laberge; c'est elle qui lui a inspiré une de ces passions éternelles que toutes les ovations démocratiques auront bien de la peine à satisfaire, car il est homme à en reconnaître tôt ou tard, si ce n'est déjà, tout le néant, à sentir toute la faiblesse de Pénélope grossier que l'on brûle dans les colonnes du *Pays* et du *Moniteur*....

Enfin, le jeune homme avait besoin d'action, d'expansion, d'émotion de fumée; il fallait choisir entre la voie ordinaire et la voie nouvelle; le premier parti était le plus sage, le second le plus éloquent. L'imagination déjà grande et forte l'emporta sur la sagesse qui ne faisait que de naître.

C'est ce qui explique pourquoi M. Laberge, abreuvé aux sources rafraîchissantes du catholicisme, se laisse emporter par le vent de ces feuilles vénérées, le *Séneur*, le *Moniteur* et le *Journal*; pourquoi, lui, honnête et généreux, se fitre qu'en parlant de l'abolition des dîmes, on flatte les plus sordides cupidités; pourquoi, instruit et intelligent, il se laisse imposer des brevets comme les juges de paix électifs et les parlements annuels. Ce n'est pas qu'il veuille se faire un marche-pied de tout ces choses pour devenir Procureur-Général, il abandonne cela volontiers au chef suprême, mais c'est qu'il tient à l'honneur de jouer son rôle jusqu'au bout, et comme on lui a assuré qu'il était un des chefs, il se dit à lui-même comme le personnage de Scribe: il faut bien que je les suive.

Irat-il loin, me demandez-vous? Mais sans doute! Est-ce que l'on sait ou l'on s'arrête lorsqu'on a pour vous guider en avant l'Enfant Terrible, et par derrière pour vous pousser, le citoyen Pierre Blanchet!

Celui qui inspirait un tel respect à ses adversaires devait être un homme d'une valeur réelle.

M. Laberge en parlement était sur son véritable terrain, dans l'élément qui convenait le plus à ses facultés. Pas assez retors pour être un avocat de premier ordre, ni assez profond pour faire autorité dans la magistrature, il possédait un don naturel d'élocution, une largeur d'idées et une droiture de caractère qui lui créait, sans effort de sa part, une place exceptionnelle dans une assemblée délibérante. Il n'est pas devenu orateur par le travail, il était né expert dans l'art de bien dire. Sa phrase coulait de source, correcte et harmonieuse, comme un ruisseau toujours limpide. Il parlait une belle langue, un français véritable: sous ce rapport personne n'a été mieux doué que lui dans notre pays.

Pourquoi, avec de telles aptitudes, M. Laberge s'est-il retiré de la politique? Hélas! peut-être a-t-il subi le sort, trop commun parmi nous, des natures délicates que les déceptions jettent dans un dégoût insurmontable des hommes et des choses. Entré comme Solliciteur-Général en 1858 dans le cabinet Brown-Dorion, qui ne vécut que quarante-huit heures, il a pu s'exagérer le tort que lui causait cette alliance avec un homme si mal noté dans notre province, et il se sera dit qu'il était compromis pour toujours.

Quoiqu'il en soit, aux élections générales de 1861 il ne brigua point le suffrage populaire. Il se livra de nouveau à l'exercice de sa profession, à St. Jean, où le ministère

libéral de 1863 vint le chercher pour le faire juge suppléant à Sorel. A l'expiration du congé accordé au juge Bruneau, qu'il remplaçait, les conservateurs n'ont pas maintenu M. Laberge dans ses fonctions. Cet acte a été regretté même par des adversaires de M. Laberge. On dit que M. Cartier répondait à ceux qui lui en parlaient qu'il n'avait pu aider un magistrat qui avait rendu un jugement deux jours après le terme de ses pouvoirs. Cette raison était assurément plus spirituelle que péremptoire.

Obligé de se remettre encore une fois à sa profession, M. Laberge ne se mêla guère de politique. Il se contenta d'écrire de temps à autre dans le *Franco-Canadien*, plutôt pour rendre service au rédacteur absent que pour satisfaire un besoin réel de publicité. Il a publié aussi dans l'*Ordre* des articles qui ont été très-remarqués: il signait *Libéral mais catholique*. C'était sa formule, et il la défendait avec la plus grande sincérité. On peut dire, toutes proportions gardées, qu'il a été le Montalembert de son parti, associant à des convictions religieuses solides les idées modernes sur l'Eglise et l'Etat, démocrate autant que catholique.

M. Laberge était alors un écrivain élégant, facile, correct, toujours digne. On reconnaissait ses écrits à leur grand air, à leur cachet de bon style français, à l'ironie fine et de bonne compagnie dont il savait relever, assaisonner ses arguments.

Il s'est aussi essayé en poésie. Il a donné de temps à autres à la presse des vers aujourd'hui oubliés ou perdus. On trouve de lui, dans le second volume de la *Littérature Canadienne*, une fable intitulée *Le Crapeaud et l'Ephémère*, qui n'a rien de remarquable; j'en citerai la morale:

A quoi sert la science,
L'âge et l'expérience

Si ce n'est pour le bien? Les talents sont un prêt:
A Dieu le capital, au prochain l'intérêt.

Il serait injuste de juger M. Laberge comme écrivain par ce qu'il a été au *National*. Lorsqu'il est venu se fixer à Montréal en 1872, il était déjà atteint de la maladie cruelle à laquelle il a succombé. Ce n'est qu'au prix d'efforts vraiment héroïques qu'il parvenait à écrire ses articles sous l'étreinte du mal qui le rongait. Ses adversaires dans la presse ne pouvaient toujours tenir compte de ses souffrances, il les ont trop oubliées parfois. Ils ne savaient pas assez, dit M. Hector Fabre dans *L'Événement*, ce que lui coûtaient ses plaisanteries émoussées. Pour ma part, je confesse avoir été trop sensible à ses attaques, et je regrette les représailles, mal comprises du reste, exercées contre lui.

M. Laberge a été avant tout et par-dessus tout un homme de bien; il a été un grand caractère encore plus grand qu'un esprit distingué, et c'est par là surtout qu'il vivra dans la mémoire de ses amis. Le public retiendra quelques-uns de ses discours, mais les pauvres se rappelleront ses charités, ses intimes se souviendront de ses vertus. Qu'est ce que le talent? qu'est ce que la gloire? Les bonnes actions ont seules un vrai mérite, que les hommes eux-mêmes respectent ici-bas et que Dieu récompense là-haut. M. Laberge savait élever ses regards au-dessus des horizons terrestres; j'ignore ce qu'était dans le fond son libéralisme, mais il avait les espérances immortelles du catholique convaincu, et sa vie nous fournit les plus nobles exemples à imiter. En proie à une maladie qui ne lui laissait pas un instant de repos, il a montré dans ses souffrances le calme d'un sage et la résignation d'un chrétien; pauvre et chargé de famille, il imposait silence à ses tortures pour accomplir son travail quotidien, et le sentiment du devoir était si profond chez lui qu'il domptait parfois la maladie au point de faire illusion aux siens et de leur inspirer de courtes espérances.

OSCAR DUNN.

LES FRANÇAIS AU CANADA

A Monsieur OSCAR DUNN,

rédacteur de *L'Opinion Publique*.

CHER MONSIEUR,—Vous avez bien raison de protester contre l'attitude prise par les émigrés français qui ont assisté à l'assemblée du 1er courant, à Montréal.

Drôle de manière, en effet, de réussir dans un pays que de venir (à propos de quoi?) déclarer publiquement aux citoyens et aux autorités civiles et religieuses de ce pays que leurs institutions ne valent rien, pour telles et telles raisons bonnes ou mauvaises, que, etc., etc.!

Qu'il y ait certaines réformes utiles à faire dans le système actuel d'émigration au Canada, que les agents d'émigration aient commis et commettent encore des erreurs ou des fautes, tout cela est fort possible, et l'émigrant qui signalerait ces fautes ou ces erreurs aux autorités ne ferait qu'user de son droit.

Mais les diatribes n'ont jamais valu de bonnes raisons, et les émigrés français qui ont pris part à l'assemblée dont il s'agit ne tarderont pas à le reconnaître, je l'espère.

C'est que, en parlant d'intolérance, ces messieurs se montrent intolérants à l'extrême.

Béranger, qu'ils doivent connaître, a pourtant écrit:

"Qu'on puisse aller même à la messe,"
"Ainsi le veut la liberté."

Et l'on pourrait ajouter pour l'usage de ces messieurs, qu'ici "l'on peut même ne pas aller à la messe," et que personne ne forcera de s'y rendre ceux qui ne veulent pas se soumettre à cette pratique.

Voilà seize ans que je suis établi moi-même en Canada, et j'ai, chaque année, la visite de plus de *soixante* émigrants français.

Or je n'en ai pas encore vu un seul qui, désireux de travailler et de rester fidèle aux devoirs que la saine morale, les convenances et la politesse nous prescrivent à l'égard des personnes qui nous emploient, je n'en ai pas vu un seul qui n'ait pas réussi; plusieurs même ont acquis, en peu de temps, une fort honnête aisance.

Je pourrais développer longuement les questions soulevées par la regrettable manifestation du 1er août; mais cela m'entraînerait trop loin.

Je veux, avant de terminer, donner à mes compatriotes émigrés en Canada, l'assurance, (pour me servir de vos propres expressions,) que ces quelques lignes m'ont été dictées par "un sentiment de vive sympathie, de profonde affection pour la France," et j'ajouterai d'un sincère attachement pour le Canada, ma patrie adoptive.

Votre bien dévoué,

E. BLAIN DE ST. AUBIN

Ottawa, le 15 août, 1874.

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ.

Dans l'article précédent, nous avons établi que l'activité agricole et industrielle du Canada n'avait point pour cause le traité de réciprocité de 1855-1863, mais était la conséquence naturelle du développement de la richesse du pays et pour preuve, nous avons montré que depuis la conclusion du traité, l'importance du commerce de la Puissance avait augmenté, non seulement avec l'Angleterre, mais avec les Etats-Unis eux-mêmes, dans une progression plus forte qu'elle n'avait eu lieu durant l'existence du traité et nous avons conclu à l'inutilité d'un nouveau contrat, puisque l'élan commercial du pays s'était encore accéléré depuis la rupture de l'ancien.

Si nous ne trouvons aucune raison économique qui puisse engager le Canada à renouveler le traité, cherchons quels motifs les Etats-Unis peuvent avoir aujourd'hui de renouer un contrat qu'ils ont eux-mêmes rompu; ces motifs puissants sont de deux natures différentes: l'une avouable: offrir au Canada certaines concessions pour obtenir par contre l'usage en commun avec lui des eaux du St. Laurent et de ses canaux, pour l'exportation de leurs produits; et l'obligation pour le Canada de construire à ses frais le canal de communication entre le St. Laurent et le lac Champlain; l'autre dissimulée et secrète: amener par un contact plus intime avec les populations canadiennes, par une espèce de communauté d'intérêts, la réalisation d'un rêve depuis longtemps caressé et que la rupture abrupte du traité de 1855 n'a point accompli.

Les faits et les documents ne manquent pas et nous ne puiserons qu'à des sources d'une authenticité incontestable: les publications des gouvernements ou celles des chambres de commerce, pour mettre en évidence les motifs que nous attribuons aux Etats-Unis.

Les concessions offertes au Canada par le traité sont: Pour l'agriculture, l'entrée en franchise immédiate des produits des terres, des forêts et des animaux; pour l'industrie, l'entrée en franchise de ses produits, mais après une période de trois années, amenant chacune un dégrèvement d'un tiers dans le montant des droits. Examinons la valeur de ces concessions.

En 1870 (dernier census officiel), la population des Etats-Unis s'élevait à 38,553,371 habitants. Les terres en culture agricole représentaient 188,912,833 acres, soit environ 253,951,697 arpents carrés. La production en céréales en 1870, fut de 1,387,274,217 boisseaux ou minots, celle des blés comprise dans ce chiffre total fut de 287,745,626 minots; déduisant du chiffre de la production 20 pour cent pour semence, resta un total équivalant à 28 minots 78-100ème par tête de population: chiffre de production supérieur à celui d'aucune autre contrée.

La valeur des fermes qui n'était en 1850 que de \$3,967,343,580 était passée en 1870 au chiffre de \$11,124,958,747. Par valeur des fermes, il faut entendre la somme des deux capitaux investis; le capital foncier: les terres, les bâtiments, les chemins d'exploitation, les travaux de tout genre, accumulés avec le temps pour la mise en valeur du sol et incorporés avec lui et le capital d'exploitation ou industriel: animaux, outils, engrais, récoltes en grange. Enfin la population agricole s'élevait à 5,922,471 personnes capables d'être utilement employées sur une ferme.